

RAPPORT N° 98/7-14
au Conseil Municipal

OBJET

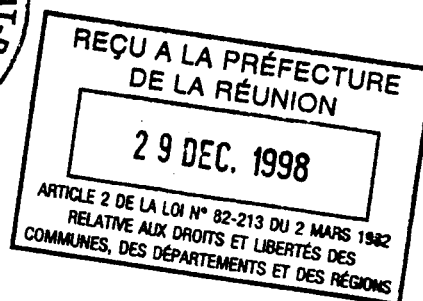
ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés, et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition ;
- de procéder au versement aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels des honoraires correspondants.
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 98/7-14
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 18 décembre 1998

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/7-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

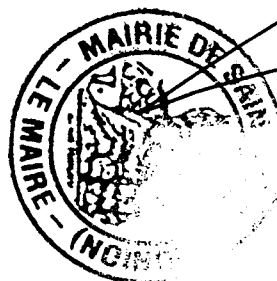
Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 3

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA

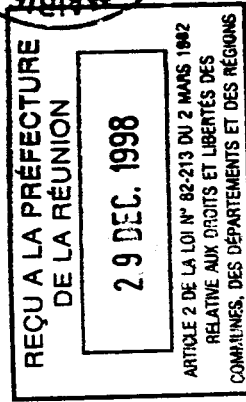


**ANNEXE AU RAPPORT N° 98/7-14
ACQUISITIONS DE TERRAINS**

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	SITUATION	ANCIEN PROPRIETAIRE	PRIX	MODALITE D'ACQUISITION	BUT D'ACQUISITION
AO 380	90 m ²	Rue des Limites	Raymonde AHO (conforme à l'estimation des Domaines)	650 000 F	Amiable	Réserve foncière en vue d'une restructuration autour du Petit Marché
AZ 84	511 m ²	Rue Léopold Rambaud	Lucienne DEURVEILHER (conforme à l'estimation des Domaines)	900 000 F	Amiable	Réserve foncière en vue de l'aménagement du Front-de-Mer

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 18 décembre 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA



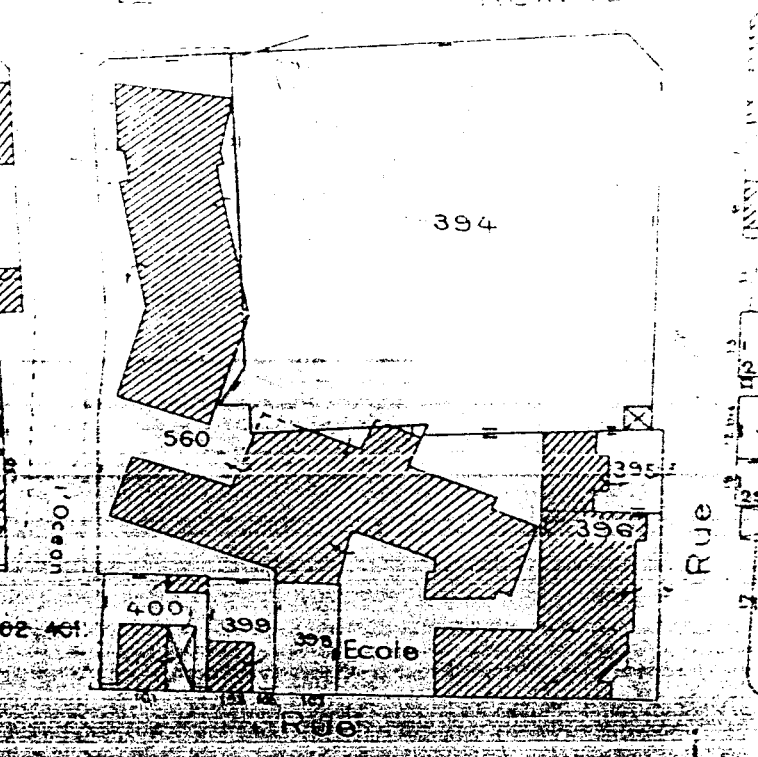
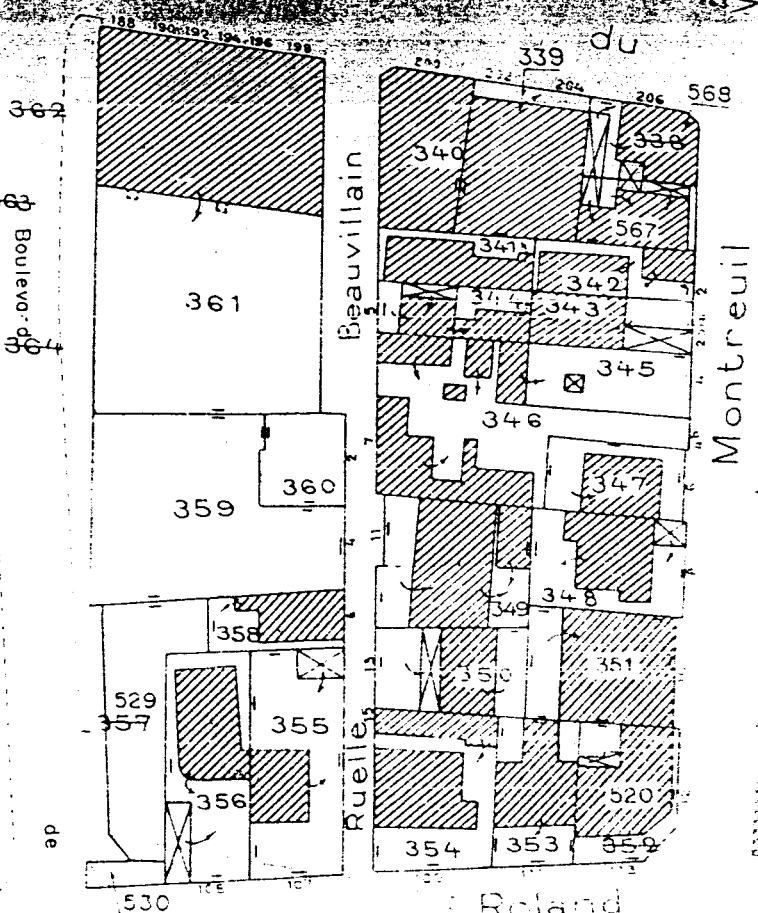
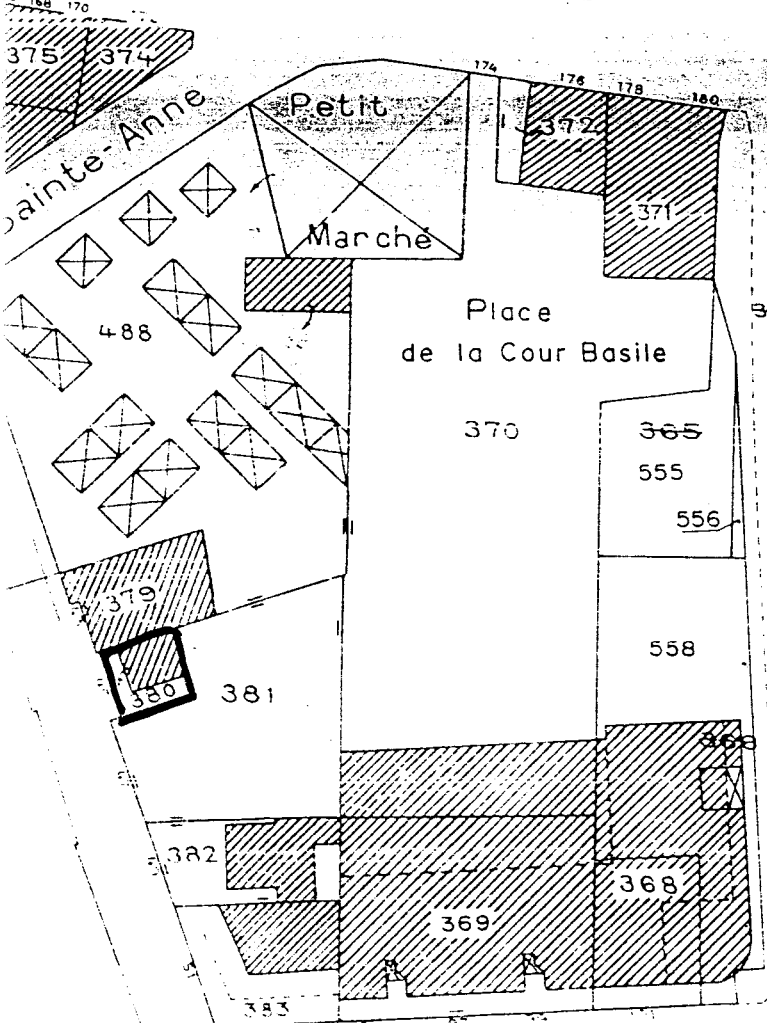
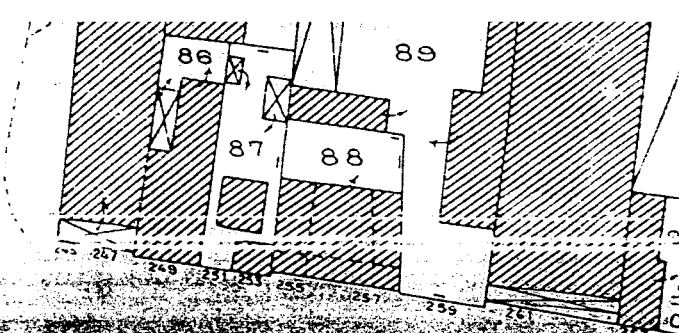
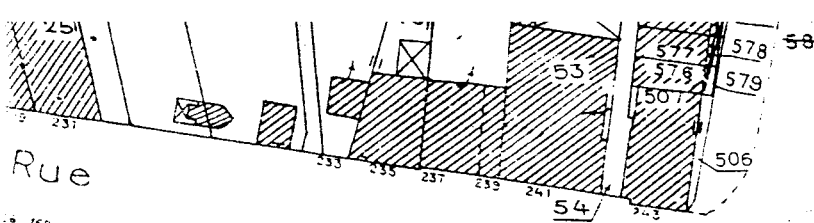
154 600

154 700

M^{me} DEURVEILHER.

INDIE





M^{me} R. AHO